

CALA – ACE Mutual Recognition Agreement (MRA) for the Profession of Architecture

STATUS UPDATE FOR CALA AND REGULATOR WEBSITES (ENG)

Issued by: CALA's International Relations Committee

Date: April 29, 2019

A new MRA between Canada (CALA) and ACE (Architectural Council of Europe) was signed in October 2018. The MRA has not yet come into force because it requires ratification under the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade (CETA) Agreement to be binding on the European states prior to its implementation.

The CALA-ACE MRA is currently being reviewed by the joint Canadian and European (EU) CETA MRA review committee and we hope it will be ratified by 2020. Once the Europeans bind the MRA under the CETA agreement, only then can CALA move forward with full implementation. At this time, the best advice for European architects in Canada who wish to see registration/licensure in Canada is to access the profession through already existing methods (e.g. BEFA, certification).

Updates on the status of the discussions between Canada and the EU will be posted on the CALA website, as they become available.

Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le ROAC et le CAE pour la profession d'architecture

COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION POUR LES SITES WEB DU ROAC ET DES ORDRES D'ARCHITECTES (FR)

Publié par : le Comité des relations internationales du ROAC

Date : le 29 avril 2019

Le Regroupement des architectes du Canada (ROAC) et le Conseil des architectes d'Europe (CAE) ont conclu un nouvel Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) en octobre 2018. Toutefois, cet ARM n'est pas encore en vigueur, parce qu'il doit d'abord être ratifié en vertu de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne pour pouvoir lier les États européens.

Le comité d'examen conjoint de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne examine actuellement l'ARM conclu entre le ROAC et le CAE et nous espérons que cet ARM sera ratifié d'ici 2020. C'est seulement lorsque les Européens seront liés par l'ARM en vertu de l'AECG que le ROAC pourra mettre pleinement en œuvre cet Accord. Nous vous tiendrons informés de l'état des discussions entre le Canada et l'Union européenne dès que nous en saurons plus. Pour l'instant, le meilleur conseil que l'on peut donner aux architectes européens qui sont au Canada et qui désirent obtenir un permis d'exercice ou être inscrits auprès d'un ordre d'architectes du Canada est de se prévaloir des modes d'accès à la profession déjà en place (p. ex., le Programme pour architectes de l'étranger ayant une vaste expérience – AÉVE, ou les autres modes de certification).

Nous vous tiendrons informés de l'état des discussions entre le Canada et l'Union européenne sur le site Web du ROAC, dès que nous en saurons plus.